



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Troisième session, 61^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 8
le vendredi 30 octobre 2026

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.
Débat ajourné par M. J. LeBlanc au nom de la première ministre.
Reprise du débat le vendredi 30 octobre 2026.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*. L'hon. M. Legacy.
 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*. L'hon. M^{me} C. Johnson.

Débats ajournés

- 8, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux*. L'hon. M. Legacy.

COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 2, *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des dommages-intérêts et des coûts des soins de santé imputables aux opioïdes*. L'hon. M. Dornan.
 3, *Loi concernant le défenseur des enfants, des jeunes, des aînés et de la santé mentale*.
 L'hon. M. McKee, c.r.
 4, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*. L'hon. M. McKee, c.r.
 5, *Loi sur les accords de non-divulgence*. L'hon. M. McKee, c.r.
 6, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. L'hon. M^{me} Townsend.
 7, *Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs*. L'hon. M. Gauvin.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions réglées

Motion 1 — L'hon. M^{me} Holt. Adoption de la motion le 21 octobre 2026.

Motion 5 — M. M. LeBlanc. Débat sur la motion le 27 octobre 2026 ; adoption de la motion le 27 octobre 2026.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 2 — M. Savoie, appuyé par M. Hogan, proposera, le jeudi 29 octobre 2026, la résolution suivante :

attendu que les frais de quittance hypothécaire facturés par les prêteurs peuvent s'élever à 400 \$;

attendu que, pendant la période d'amortissement de leur prêt hypothécaire, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent à maintes reprises devoir payer de tels frais, lorsqu'ils changent de prêteurs ou qu'ils remboursent la totalité de leur prêt ;

attendu que les prêteurs n'ont pas le droit de maintenir un privilège sur un bien lorsque toutes les dettes garanties par ce bien ont été remboursées ou transférées à un nouveau prêteur ;

attendu que fournir un document de quittance hypothécaire constitue pour les prêteurs une tâche administrative simple comparable à celle de fournir un reçu et ne justifie pas la facturation de frais administratifs élevés ;
 attendu que la Colombie-Britannique et le Manitoba ont plafonné la somme que peuvent facturer les prêteurs pour la production d'un document de quittance ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer les frais de quittance hypothécaire facturés par les prêteurs.

Motion 3 — M^{me} Scott-Wallace, appuyée par M. Ames, proposera, le jeudi 29 octobre 2026, la résolution suivante :

attendu que, dans le passé, ont été accordés au Canada pour aider les familles plusieurs types de crédits qui visaient à favoriser une vie active, dont le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, un crédit de 500 \$ accordé en soutien aux familles pour les inciter à faire d'un mode de vie actif une priorité ;
 attendu que le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants a été aboli en 2017 par les Libéraux fédéraux ;
 attendu que, en Saskatchewan, la prestation pour les familles actives donne de bons résultats pour les familles admissibles dont les enfants prennent part à des activités sportives, culturelles et récréatives ;
 attendu que, en raison du coût élevé de la vie, bon nombre de familles n'ont pas les moyens d'inscrire leurs enfants à des activités bénéfiques pour leur santé ;
 attendu que, selon les données les plus récentes de Statistique Canada, 70 % des gens du Nouveau-Brunswick ont un excès de poids ou sont obèses ;
 attendu que la Société médicale du Nouveau-Brunswick, la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick et Diabète Canada ont qualifié d'épidémie la prévalence de l'obésité au Nouveau-Brunswick et ont dans le passé demandé au ministère de la Santé d'élaborer une stratégie relative à l'obésité ;
 qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre sur pied la prestation du Nouveau-Brunswick pour les familles actives afin de fournir aux familles du Nouveau-Brunswick dont le revenu est inférieur à 80 000 \$ par année une prestation de 200 \$ par enfant pour les aider à couvrir les frais d'inscription à des activités sportives, culturelles et récréatives.

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 6 — M^{me} Bockus, appuyée par M^{me} M. Johnson, proposera, le jeudi 5 novembre 2026, la résolution suivante :

attendu que les personnes âgées dans les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux du Nouveau-Brunswick méritent d'avoir accès à un niveau de soins directs qui est adapté à leurs besoins, respecte leur dignité et assure leur sécurité ;
 attendu que les pensionnaires des foyers de soins ont de plus en plus de besoins complexes pour ce qui est des soins médicaux, de la mobilité et des capacités cognitives et requièrent ainsi une aide concrète et une supervision accrues ;
 attendu que le Nouveau-Brunswick ne dispose actuellement d'aucune norme provinciale de transparence en ce qui a trait à l'établissement du nombre d'heures de soins directs que chaque pensionnaire devrait recevoir quotidiennement ;
 attendu que la Nouvelle-Écosse a établi une norme de 4,1 heures de soins directs par pensionnaire par jour, que l'Ontario s'est engagé à fournir 4,0 heures de soins directs et que l'Île-du-Prince-Édouard fournit entre 3,5 et 4,6 heures de soins directs ;

attendu que le gouvernement fédéral recommande un seuil minimum de 4,1 heures de soins directs par patient par jour ;
 attendu qu'un nombre suffisant d'heures de soins directs est essentiel pour que les pensionnaires obtiennent en temps opportun l'aide dont ils ont besoin pour se laver, utiliser les toilettes, prendre leurs repas, prendre leurs médicaments, se déplacer, assurer leurs soins personnels, socialiser et répondre à leurs autres besoins quotidiens ;
 attendu qu'un manque de personnel et qu'un nombre insuffisant d'heures de soins directs peuvent contribuer à l'épuisement professionnel du personnel, faire augmenter le nombre de lits inoccupés, accroître les pressions qui s'exercent sur les hôpitaux et les foyers de soins ainsi que réduire la capacité d'assurer des soins sécuritaires aux pensionnaires dont les besoins sont de plus en plus complexes ;
 attendu que l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick a demandé au gouvernement d'augmenter le nombre d'heures de soins directs ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick d'augmenter le nombre d'heures de soins directs financées qui sont fournies aux pensionnaires des foyers de soins du Nouveau-Brunswick et de le porter à au moins 4,1 heures par pensionnaire par jour,
 que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir une norme provinciale transparente sur les heures de soins directs dans les foyers de soins spéciaux, en fonction du niveau de soins requis par les pensionnaires et en tenant compte des normes comparables adoptées dans les autres provinces de l'Atlantique
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réaliser à l'échelle provinciale une évaluation comparative des heures de soins directs dispensées et financées dans les foyers de soins et les foyers de soins spéciaux, notamment pour déterminer l'incidence des postes vacants, de l'absentéisme et du roulement du personnel.

Motions réglées

Motion 4 — M^{me} Bockus. Débat sur la motion le 29 octobre 2026 ; adoption de la motion amendée le 29 octobre 2026.

PÉTITIONS

- 1, L'hon. M^{me} Landry — présentée le 28 octobre 2026.
- 2, M. Lee — présentée le 29 octobre 2026.

Shayne Davies,
 greffier de l'Assemblée législative